



Environnement socio-économique et comportements d'accès à une première qualification

L'EXEMPLE DE LA ZONE D'EMPLOI D'ARLES

PAR DOMINIQUE VIAL, CHARGÉE D'ÉTUDES

LA ZONE D'EMPLOI D'ARLES REGROUPE LES COMMUNES D'ARLES, TARASCON, FONTVIEILLE, SAINTES-MARIES-DE-LA-MER, SAINT-ÉTIENNE-DU-GRÈS, MAUSSANE-LES-ALPILLES, BOULBON, PARADOU, LES BAUX-DE-PROVENCE, MAS-BLANC-DES-ALPILLES, SAINT-PIERRE-DE-MÉZOARGUES.

Un environnement social difficile peut conduire les jeunes à entrer rapidement dans la vie active. Certains le font cependant trop vite, au détriment de l'acquisition d'une qualification de base. Ce comportement, maintes fois constaté et analysé, est d'autant plus marqué que le contexte économique local est fragile. C'est le cas observé dans la zone d'emploi d'Arles. Ces dernières années, les conséquences économiques des restructurations industrielles et les catastrophes naturelles répétées qui viennent les accentuer, génèrent, pour certains résidents, des conditions de vie plus difficiles. Parmi eux, beaucoup de jeunes ont de réelles difficultés scolaires. Ils sont nombreux, par exemple, à interrompre leur parcours avant, ou juste après, la sortie du collège. Il n'est pas établi qu'une offre de formation professionnelle locale doit à tout prix s'appuyer sur les activités économiques spécifiques du territoire. Toutefois, l'exemple d'Arles démontre qu'un environnement socio-économique fragile peut générer des comportements de construction de parcours de formation " fuyants ". Ces comportements rendent plus difficile un développement économique s'appuyant sur des compétences locales. Maintenir les jeunes dans des filières permettant d'acquérir une première qualification, essentiellement pour des métiers de proximité, devient un véritable enjeu de développement local.

UN CONSTAT DE RUPTURE DE PARCOURS DE FORMATION INITIALE

L'enseignement professionnel du second cycle¹, sous statut scolaire et sous statut d'apprenti, concerne trois jeunes sur dix dans la zone d'emploi d'Arles. Ce rapport est de quatre sur dix en région Provence - Alpes - Côte d'Azur. Ce constat interroge. Les difficultés scolaires des jeunes en fin de troisième sont réelles et ne permettent pas d'envisager, pour bon nombre d'entre eux, une poursuite de parcours de formation dans la voie générale ou dans la voie technologique. Les décisions d'orientation en fin de collège vers la voie professionnelle sont ainsi plus fréquentes et le taux de redoublement en classe de troisième reste à un niveau élevé.

Autre interrogation : seuls sept jeunes sur dix inscrits dans les établissements scolaires de la zone d'emploi d'Arles en sont originaires. L'offre de formation professionnelle scolaire n'apparaît pourtant pas comme étant surdimensionnée, ni spécialisée au point d'accueillir des jeunes des zones ou régions voisines dans des filières dites " rares ". L'apprentissage, peu présent dans la zone, ne concurrence pas les dispositifs scolaires. Ces différents éléments, auxquels vient s'ajouter un rythme soutenu d'inscription de jeunes à la Mission locale (dont plus de quatre sur dix sont sans diplôme), confortent l'hypothèse selon laquelle les jeunes sont nombreux à quitter le système éducatif avant l'entrée dans le second cycle.

Tableau 1 : indicateurs d'orientation et de retard scolaire (%)

	Zone d'emploi d'Arles	Région Paca
Taux d'orientation en fin de 3 ^e vers la voie générale et technologique	56,1	59,3
Taux d'orientation en fin de 3 ^e vers la voie professionnelle scolaire	32,7	31,0
Taux d'orientation vers un redoublement de la classe de 3 ^e	6,3	5,7
Taux d'orientation en fin de 3 ^e vers l'apprentissage, l'enseignement agricole ou autre	4,9	4,0
Taux de retard de deux ans et plus à l'entrée en 6 ^e	5,8	3,8
Taux de retard de deux ans et plus en fin de 3 ^e	11,7	7,5

Sources : Rectorats - DRAF - Région (DFA) - Effectifs inscrits 2002-2003 - Traitement ORM.



Environnement socio-économique et comportements d'accès à une première qualification

Tableau 2 : répartition des effectifs inscrits dans le second cycle en 2002 - 2003 (%)

Voies scolaires et apprentissage	Zone d'emploi d'Arles	Région Paca
Poids de la voie générale dans le second cycle	56,3	46,6
Poids de la voie technologique dans le second cycle	14,6	12,5
Poids de la voie professionnelle dans le second cycle	29,0	40,8
Part des jeunes originaires de la zone d'emploi dans les établissements	70,6	75,3

Sources : Rectorats – DRAF – Région (DFA) – Traitement ORM.

LES JEUNES LES PLUS EN DIFFICULTÉ S'ÉLOIGNENT DES SYSTÈMES ÉDUCATIFS

De moins en moins de jeunes issus de la classe de troisième générale accèdent au second cycle, générant ainsi une diminution du taux d'accès des élèves de troisième au baccalauréat, ou à un niveau IV de qualification. En revanche, le taux d'accès au baccalauréat reste élevé pour les élèves issus des classes de seconde générale et technologique. Ces jeunes qui atteignent le niveau du baccalauréat n'ont, quant à eux, que très peu de difficultés scolaires. Le premier palier d'orientation vers la voie professionnelle (fin de la classe de troisième) apparaît ainsi comme étant plus une source d'éloignement des systèmes éducatifs pour les jeunes les plus en difficulté, qu'un moyen d'accès rapide à une qualification de base.

Les programmes de formation continue des demandeurs d'emploi, gérés par le Conseil régional, occupent une place importante dans la zone d'Arles. Ils traduisent le besoin de remettre en situation d'apprentissage les jeunes sortis des systèmes éducatifs sans qualification reconnue. Parmi ces programmes, les volets regroupant des actions préparatoires à l'entrée en formation professionnelle accueillent près de la moitié des bénéficiaires. Les

Tableau 3 : les parcours de formation (%)

	Zone d'emploi d'Arles	Bouches-du-Rhône
Taux d'accès de 6 ^e en 2 nd cycle dans la voie scolaire publique	67,6	72,6
Taux d'accès au bac des élèves de 3 ^e générale	58,7	60,0
Taux d'accès de 2 nd au bac	81,5	79,2

Sources : Rectorats – Suivi de cohortes (fin d'observation en 2002 - 2003) - Traitement ORM.

Tableau 4 : les dispositifs préparatoires à l'entrée en cycle professionnel (%)

Poids des dispositifs dans l'ensemble des dispositifs préparatoires	Zone d'emploi d'Arles	Région Paca
CPA, 3e insertion, 3e SEGPA ...	37,5	53,2
Dynamique de choix professionnel et dynamique de formation et d'insertion du programme régional de formation (PRF)	62,5	46,7
Poids des formations linguistiques de base dans le PRF	17,6	10,0

CPA : Classe préparatoire à l'apprentissage ; SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté.

Sources : Rectorats – Région (DFA) – Effectifs inscrits 2002 – 2003 – Traitement ORM.

formations à la langue française et à la maîtrise des savoirs de base occupent également une place importante. Leur présence témoigne des difficultés d'intégration des nouveaux arrivants dont le français n'est pas la langue première.

DES DIFFICULTÉS SOCIALES GRANDISSANTES

La part des jeunes inscrits en collège issus de catégories sociales défavorisées est plus importante dans la zone d'Arles que dans le département des Bouches-du-Rhône et augmente sensiblement chaque année.

L'origine sociale est définie par la profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) du premier responsable légal de l'élève. La catégorie " défavorisée " comprend les ouvriers qualifiés, les ouvriers non qualifiés, les ouvriers agricoles, les retraités employés ou ouvriers, les chômeurs n'ayant jamais travaillé, les personnes n'ayant jamais travaillé, les personnes sans activité professionnelle (définition du ministère de l'Éducation nationale, direction des études et de la prospective).

La zone d'Arles compte un taux de bénéficiaires du revenu minimum d'insertion important. Ce taux a évolué deux fois plus vite entre 1993 et 2001 qu'en région. Les bénéficiaires des minima sociaux sont, en proportion, au même niveau qu'en région, mais leur nombre sur les dix dernières années a augmenté très rapidement. Globalement, le revenu annuel moyen des résidents est inférieur au revenu annuel moyen régional. Le niveau général de formation est faible : alors que 54% des résidents ont, en région, un niveau de formation égal ou supérieur au niveau V (CAP - BEP), cette proportion est de 49 % dans la zone d'emploi d'Arles. Cet écart a certes diminué au cours des années 90 mais de façon insuffisante pour combler le retard.

Les enquêtes de suivi de l'insertion dans la vie active des jeunes, durant les trois années qui suivent leur sortie du système éducatif, mettent en évidence les difficultés de mobilité intergénérationnelle pour les catégories sociales les plus défavorisées². Ainsi, les jeunes les plus nombreux à quitter les systèmes éducatifs sans qualification sont issus de familles ouvrières ou ont un de leurs parents au chômage. L'origine sociale et le niveau de formation acquis conjuguent leurs effets pour éloigner les jeunes de toute activité professionnelle. Les sortants

Tableau 5 : indicateurs de fragilité sociale et de précarité (%)

	Zone d'emploi d'Arles	Région Paca
Bénéficiaires du revenu minimum d'insertion en 2001	3,5	2,7
Évolution du taux de Rmistés entre 1993 et 2001	63,7	36,3
Bénéficiaires des minima sociaux (bas revenus) en 2001	3,1	3,0
Évolution du taux des allocataires bas revenus entre 1993 et 2001	43,9	16,7

Sources : CAF, INSEE RP 1999 – Traitement ORM CNEDI.

sans qualification reconnue des systèmes éducatifs connaissent des périodes d'attente plus longues pour accéder à leur premier emploi. En région Provence - Alpes - Côte d'Azur, 42 % d'entre eux n'ont jamais eu aucun emploi durant les trois années suivant leur sortie.

UN ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE EN MUTATION

L'augmentation de la précarité sociale trouve, en partie, son origine dans un système économique local en mutation. Les transformations de l'économie locale se produisent lentement. Dans les années 90, ce sont les activités de service qui ont créé le plus d'emplois. Quelques petites industries de biens d'équipement et les transports ont également connu une évolution positive de leurs effectifs, contrairement aux autres secteurs. À l'image des zones d'emploi du pôle agro-industriel de la basse vallée du Rhône, l'agriculture, sylviculture, pêche, les industries agroalimentaires, les industries des biens intermédiaires représentent les activités les plus spécifiques³ du domaine de la production. Ces trois secteurs regroupent 17 % de l'emploi total de la zone. Ils traduisent la persistance d'un vivier d'emplois qui a cependant légèrement diminué sur les dix dernières années.

L'activité économique de la zone d'emploi d'Arles est centrée sur le domaine des services (sept emplois sur dix). Elle se démarque de la dominante tertiaire de la région qui regroupe plus de huit emplois sur dix. Les services aux particuliers (dont hôtellerie, restauration), les activités financières ainsi que l'éducation, santé, action sociale sont les secteurs d'activités les plus spécifiques de la zone d'emploi d'Arles.

À la fois rurale et urbaine, la zone d'emploi d'Arles est soumise à des contraintes environnementales fortes (sites protégés, parc naturel régional). Elle bénéficie d'un patrimoine naturel et historique important. Située en basse vallée du Rhône, elle reste cependant à l'écart du développement économique des pôles urbains voisins d'Avignon, Salon-de-Provence, Marseille et Aix-en-Provence. La population a plus souvent quitté la zone d'Arles entre 1990 et 1999 qu'il n'y a eu de nouveaux résidents.

ORM, Contribution aux diagnostics territoriaux, Zone d'emploi d'Arles, collection "Outils d'analyse", à paraître.

L'emploi salarié connaît une baisse tendancielle depuis 2000 et le taux d'activité des 20-59 ans est inférieur au taux moyen régional. Le taux de chômage, bien qu'en diminution depuis 1998, reste à un niveau élevé. Un mécanisme de création d'emplois peu important et une augmentation du nombre d'actifs sur la zone, ont contribué à la persistance d'un niveau élevé et croissant de la demande d'emploi. Ce sont les jeunes et les femmes qui forment les populations les plus exposées.

D'une façon générale, les emplois sont peu qualifiés (employés et ouvriers), au détriment des qualifications intermédiaires (agents de maîtrise et chefs d'équipe) et des qualifications supérieures (cadres). Ceci se retrouve d'une façon encore plus marquée dans trois des quatre grandes familles de métiers spécifiques de la zone : l'agriculture, marine, pêche, la mécanique et le travail des métaux, les industries de process. Avec l'hôtellerie, restauration, ces familles ont aussi la particularité d'avoir un poids plus important qu'en région d'actifs en emploi, non salariés. Elles recourent également plus souvent aux contrats à durée indéterminée et à l'intérim.

Tableau 6 : les activités économiques spécifiques de la zone d'emploi (emplois salariés et non salariés)

Les secteurs d'activités (nomenclature NES en 36 postes)	Zone d'emploi d'Arles	Région Paca
Agriculture, sylviculture, pêche	7,0 %	3,0 %
Services aux particuliers	11,0 %	9,0 %
Activités financières	4,0 %	3,0 %
Industries des biens intermédiaires	4,0 %	3,0 %
Industries agricoles et agroalimentaires	3,0 %	2,0 %
Éducation, santé, action sociale	20,2 %	19,9 %
Total des emplois dans les secteurs (6)	13 699	650 453
Part de ces secteurs dans l'emploi total	49,8 %	40,0 %

Source : INSEE – RPLT 1999 exploitation complémentaire – Traitement ORM.

UNE OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE⁴ DIVERSIFIÉE MAIS INSUFFISAMMENT EN PRISE AVEC LES MÉTIERS DE PROXIMITÉ

Malgré le maintien d'un tissu industriel local, où l'emploi est essentiellement géré par de petites ou très petites entreprises, les filières de formation professionnelle liées à la production apparaissent comme peu nombreuses. C'est surtout le cas de celles visant des métiers très présents localement et à fort taux d'employés et d'ouvriers.

Ce déficit dans le domaine de la production est surtout marqué, en formation initiale⁵, dans le bâtiment et les travaux publics, dans l'agriculture, pêche, forêt et espaces verts, dans l'électricité, électronique et dans la mécanique, productique. Certaines de ces filières peuvent cependant permettre de développer l'entrée en formation professionnelle dès le niveau V de formation. Un phénomène de même type s'observe dans les filières de formation liées aux services où sont peu représentées les spécialités des transports et logistique, sanitaire et social, coiffure et esthétique. Par contre, les spécialités liées au commerce et à la vente, l'accueil, hôtellerie, restauration sont bien présentes, en cohérence avec les caractéristiques locales de l'emploi.

La formation des demandeurs d'emploi⁶ couvre partiellement ces déficits. La combinaison de la formation initiale et des dispositifs donnant une nouvelle chance d'accès à une qualification, permet de diversifier l'offre. Celle-ci reste néanmoins trop centrée sur les filières du secteur tertiaire au regard du poids de ces activités économiques dans la zone.

Tableau 7 : les inscrits dans les filières de formation professionnelle en 2002-2003 (%)

Groupes de spécialités de formation (tous dispositifs confondus)	Zone d'emploi d'Arles	Région Paca
Domaine de la production	26,2	38
Domaine des services	73,8	62

Source : Rectorats – DRAF – Région (DFA) – DR AFPA – DRTEFP – Traitement ORM.

Si certains jeunes parviennent à s'installer dans le cadre d'entreprises artisanales où dans des familles de métiers réputées pour leur fort taux de jeunes (électricité, électronique - hôtellerie, restauration), bon nombre d'entre eux ne trouvent pas dans l'offre de formation de proximité une réponse à leurs attentes, et en particulier ceux qui sont le plus en difficulté.

LE RÔLE DÉTERMINANT DU TYPE DE QUALIFICATION

Les inscrits en formation professionnelle, tous dispositifs confondus mais plus fortement encore pour les dispositifs de formation initiale, se reportent principalement sur les brevets d'études professionnelles (BEP). Or le BEP n'a plus pour vocation l'entrée directe dans la vie active, il prépare de plus en plus l'accès au baccalauréat professionnel. Ceci contribue à une bonne représentation du niveau IV dans la zone (baccalauréat professionnel), mais ne semble pas en cohérence avec les profils des jeunes et les caractéristiques des emplois locaux. La présence en nombre des formations de niveau V en secrétariat, bureautique interroge aussi, dans la mesure où les emplois dans ces spécialités sont surtout de niveau III, niveau de formation absent de la zone d'Arles.

L'ACCÈS DES JEUNES À UNE PREMIÈRE QUALIFICATION : UN ENJEU DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Développer des formations visant des qualifications mobilisables plus rapidement (CAP - CAPA), sur des filières visant des métiers de proximité (agriculture, BTP, coiffure) et dont le recrutement se fait principalement sur des qualifications d'employés et d'ouvriers, semble être un enjeu important pour la zone. Plus qu'ailleurs, la question de l'intégration de la formation professionnelle dans les problématiques de développement local apparaît comme fondamentale. Les demandes d'inscription de jeunes originaires de la zone ne couvrent pas totalement les capacités d'accueil des établissements scolaires. Pourtant, le vivier potentiel existe et la structure économique de la zone devrait permettre le développement de l'apprentissage.

Les difficultés sociales des parents liées aux activités économiques en restructuration, ne constituent pas un contexte favorable au maintien des jeunes dans un cursus d'acquisition d'une première qualification. Inverser la tendance passe probablement par une plus grande synergie entre activités économiques locales et formation professionnelle de proximité.

1 Cycle conduisant, après la classe de troisième, au niveau du baccalauréat, du brevet d'études professionnelles ou du certificat d'aptitude professionnelle.

2 ORM, Quand l'école est finie en Paca..., collection " Études " n° 5, avril 2004.

3 Un secteur d'activité ou un métier est dit " spécifique " quand son poids parmi l'ensemble des actifs occupés d'une zone est supérieur au poids de ce même secteur ou métier parmi l'ensemble des actifs occupés de la région.

4 L'offre de formation est définie par la répartition des inscrits dans les formations existantes dans la zone.

5 Voies scolaires et apprentissage.

6 Dispositifs AFPA, contrats de qualification, programmes régionaux de formation qualifiante et professionnalisante gérés par le conseil régional.